



PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité, QUE :

Lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 9 décembre 2014, le règlement no. 447-14 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2015 a été adopté.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la secrétaire-trésorière, situé au 795 Des Loisirs, à Saint-Blaise-sur-Richelieu, du lundi au vendredi, de 8 :00 à 12 :00 heures et de 13 :00 à 16 :00 heures.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu, ce dixième jour de décembre deux mille quatorze.

La secrétaire-trésorière
et directrice générale,

Francine Milot